

COMMUNE DE RAINVILLERS

Mairie - 1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS

Téléphone : 03.44.47.72.06 / Mail : mairie-rainvillers@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 06 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le six avril à 19H00, le Conseil Municipal de RAINVILLERS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur LEFEVRE Laurent, Maire.

Présents: M. DURAND Benjamin, M. GIRARD Jacques, Adjoint ; MM. NOUVIAN Stéphane, BRICONGNE Philippe, NOBLESSE Thomas, COUVEZ Philippe, Mmes CARON Stéphanie, STAELENS Mélanie, ADEMI Morgane, M. RYCKEBOER Noël, Mme GUILLEMANT Solen.

Absents excusés : Mme HINARD Julie, MM. QUENTIN Sébastien, QUILES Stéphane.

Pouvoirs : HINARD Julie à DURAND Benjamin, QUENTIN Sébastien à RYCKEBOER Noël, QUILES Stéphane à LEFEVRE Laurent.

Secrétaire de séance : M. GIRARD Jacques

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au conseil municipal d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- **Demande d'intervention de l'EPFLO et délégation de l'exercice du droit de préemption urbain en vue de l'acquisition d'une propriété située 16, rue de l'Eglise pour la réalisation d'une opération comportant une maison médicale et/ou une résidence de type seniors.**
- **Demande de subvention pour l'acquisition de parcelles de bois**

Le Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.

Ordre du jour modifié :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 février 2021
2. Compte administratif 2020
3. Vote des taux d'imposition 2021
4. Défisicalisation de la contribution de la commune au budget incendie du SIEAB
5. Renégociation d'emprunts du Crédit Agricole
6. Budget primitif 2021
7. Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
8. Fusion des 2 régies de recettes (restauration scolaire et accueil en garderie/ALSH)
9. Demandes de subventions
 - ⇒ Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection
 - ⇒ Acquisition de meubles étagères pour la nouvelle bibliothèque municipale
 - ⇒ Création d'une aire de jeux pour enfants
10. Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Energie de l'Oise.
11. Demande d'intervention de l'EPFLO et délégation de l'exercice du droit de préemption urbain en vue de l'acquisition d'une propriété située 16, rue de l'Eglise pour la réalisation d'une opération comportant une maison médicale et/ou une résidence de type seniors.
12. Demande de subvention pour l'acquisition de parcelles de bois

Séance à huis clos

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté de faire application des dispositions de l'article L2121-18 du CGCT qui prévoit que, par exception au principe du caractère public des séances du Conseil Municipal, celui-ci peut, sur la demande de trois membres ou du maire, décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos.

En effet, dans le contexte d'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie COVID-19, un couvre-feu a été instauré et interdit, entre autres, les déplacements entre 19h00 et 6h00 ne permettant pas au public d'assister aux réunions du Conseil Municipal à partir de 19h00.

Aussi et compte tenu que la commune ne dispose pas, à ce jour, de moyens matériels pour assurer la retransmission de la réunion du Conseil Municipal en direct et à la demande de Messieurs Benjamin DURAND, Jacques GIRARD, adjoints, Philippe BRICONGNE et Stéphane NOUVIAN, conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de se réunir et de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session en vertu de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si le couvre-feu devait être toujours en vigueur lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, la mise en place d'une retransmission des débats par des moyens audio-visuels est envisagée.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03 février 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03 février 2021. En l'absence d'observation et de toute réserve, il est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2020 (voir extrait en annexe)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GIRARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote du compte administratif,

1° Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		25.556,48 €		39.965,79 €		65 522,27 €
Opérations de l'exercice	616.366,23 €	664.153,19 €	135.060,19 €	53.930,20 €	751 426,42 €	718 083,39 €
Totaux	616.366,23 €	689.709,67 €	135.060,19 €	93.895,99 €	751 426,42 €	783 605,66 €
Résultats de clôture		73.343,44 €	41.164,20 €			32.179,24 €
Déficit			41.164,20 €	au compte 001 investissement dépenses BP N+1		
Restes à réaliser			197.359,00 €	266.534,00 €		
Excédent de financement des restes à réaliser			69.175,00 €			
Excédent total de financement			28.010,80 €			

2° Au vu des résultats de clôture, **décide d'affecter** au budget primitif 2021, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- **73.343,44 € au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté".**

3° **Constate** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° **Adopte** le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

5° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de cette année les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Dès 2021, les communes vont percevoir une compensation de leur produit de taxe d'habitation (TH). Cette compensation provient pour les communes du reversement de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'applique au produit de TFPB afin de neutraliser un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

En termes de taux fiscaux, les deux conséquences majeures sont :

- Pas de vote de taux de taxe d'habitation en 2021 (comme en 2020)
- Le taux de référence de TFPB 2021 sera l'addition du taux communal de TFPB 2020 (38,96%) et du taux départemental de TFPB 2020 (21,54%) soit **60,50 % pour la commune de Rainvillers**. Ce taux de référence est le taux de maintien de la pression fiscale. Autrement dit, c'est celui qu'il faut voter à minima pour maintenir le produit fiscal.

Comme discuté lors de la dernière réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 1% le taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. L'impact d'une hausse des taux de 1% représente un produit fiscal supplémentaire de 4500 € environ.

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles des taxes foncières revenant à la commune pour l'exercice 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 1% les taux des taxes directes locales 2021 de la manière suivante :

Taxes	Bases d'imposition notifiées 2021	Taux 2020	Taux 2021	Produits 2021
TFPB	746 000 €	38,96 %	61,10 % Commune + Département	455 806 €
TFPNB	19 900 €	70,84 %	71,55 %	14 238 €
Total				470 044 €

ADOPTÉ

Défiscalisation de la contribution de la commune au budget incendie du SIEAB

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2016, une délibération relative à la défiscalisation de la contribution communale au budget incendie du SIEAB doit être renouvelée chaque année dans les 40 jours qui suivent le vote du budget lié à la compétence incendie du SIEAB par le comité Syndical, conformément aux dispositions de l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de son comité Syndical du 03 mars 2021, le SIEAB a adopté le budget primitif 2021 liés à la compétence incendie ainsi que les contributions dues par les communes pour l'année 2021 au titre uniquement, désormais, de l'entretien, du contrôle et du renouvellement des hydrants dont la délégation de service a été confiée à la société VEOLIA jusqu'au 30 juin 2025.

Il est donc essentiel que le conseil municipal délibère dans le délai de 40 jours susvisé pour continuer à défiscaliser la contribution due par la commune de Rainvillers pour 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal, avoir pris connaissance du montant de la contribution communale pour 2021 relative à la compétence incendie déléguée au SIEAB, soit 8.340 €, de continuer de défiscaliser cette contribution au budget du SIEAB en 2021.

ADOPTÉ

Budget primitif 2021 (voir extrait en annexe)
--

- Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Maire,
- Considérant que le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 ainsi que l'affectation des résultats au budget primitif 2021 ont été adoptés au cours de la présente séance,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	810 017,44 €
Recettes	810 017,44 €
Section d'investissement	
Dépenses	448 211,20 €
Recettes	448 211,20 €

Les nouvelles opérations d'investissement sont les suivantes (montants TTC) :

- Acquisition d'une parcelle de terrain appartement à Monsieur Paul MOUCHOT : 2500 €
- Acquisition de meubles étagères pour la nouvelle bibliothèque municipale : 7200 €
- Acquisition d'un logiciel de gestion periscolaire : 3400 €
- Création d'une aire de jeux pour enfants : 30 000 €

ADOPTÉ

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- CCAS de Rainvillers	8000 €
- Ligue pour la lutte contre le cancer	90 €
- Association jardins familiaux	90 €
- Association Familiale de Rainvillers	400 € (régularisation 2020 comprise)
- Association Communale de Rainvillers	200 €
- Spectacle repas communal	1800 €
- Association Croix et Calvaires du Beauvaisis	17 €
- Fondation du Patrimoine	50 €
- Fondation 30 millions d'amis	350 €

ADOPTÉ

Renégociation de prêts du Crédit Agricole

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les conditions de réaménagement de 2 prêts proposés par le Crédit Agricole et acceptées par délibération du Conseil Municipal en date du 03 février 2021 n'ont pas pu être mises en place avant les dates d'échéance de remboursement des 05 et 25 février 2021.

Aussi, les propositions du Crédit Agricole ont été réactualisées de la manière suivante :

Pour le prêt n° 72196332274 : renégociation du taux

Capital restant dû :	213 445,48 €
Indemnité remboursement anticipé	1 696,89 €
Indemnité financière	51 330,97 €
Total à réaménager	266 473,34 €
Durée restante :	15 ans
Taux d'intérêt fixe :	1,14 % (taux actuel 4,77 %)
Remboursement annuel :	19 427,88 € (actuellement : 20 245,37 €)
Frais de dossier :	533,00 €.

Le réaménagement de ce prêt représente une diminution de 817,49 € de l'annuité de remboursement soit un gain pour la commune de 12 262,35 € sur 15 ans.

Pour le prêt n° 00000377568 : passage à taux fixe

Capital restant dû :	478 678,48 €
Durée restante :	15 ans
Taux d'intérêt fixe :	1,04 % (taux actuel Euribor 3 mois 1,5070 %)
Remboursement trimestriel :	8 626,78 € (actuellement : 9 063,49)
Frais de dossier :	960,00 €.

Le passage à taux fixe de ce prêt représente une diminution de 1746,84 € de l'annuité de remboursement soit un gain pour la commune de 20 962 € sur 15 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De se prononcer** en faveur du réaménagement de ces deux prêts auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour réaliser ces opérations de réaménagements pour les emprunts précités auprès de l'établissement de crédit.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution des prêts réaménagés.

ADOPTÉ

Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'**exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.**

Par délibération en date du 1^{er} décembre 1995, la commune a décidé de supprimer l'exonération de droit de foncier bâti qui s'applique aux constructions nouvelles ou reconstructions à usage habitation selon l'article 1383 du CGI.

La réforme de la Taxe d'Habitation, avec comme conséquence le transfert de la part départementale de Taxe Foncière à la commune, rend cette délibération inappropriée.

En effet, l'exonération de foncier bâti des constructions neuves est de droit sur la part départementale, ce qui entraîne mécaniquement une hausse de l'imposition TF pour les contribuables concernés en 2021.

De ce fait, afin de maintenir cette mesure, le conseil municipal doit délibérer avant le 1er octobre prochain pour application au 1er janvier 2022, en limitant l'exonération.

L'article 1383 du CGI prévoit dans sa nouvelle écriture la limitation pour la part revenant aux communes à 40, 50, 60, 70, 80 ou 90 % de la base imposable.

Il est précisé que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De limiter** l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable.
- **De charger** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

ADOPTÉ

Fusion des 2 régies de recettes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibérations ci-dessous, deux régies ont été créées, à savoir :

- La régie de recettes pour l'encaissement des produits liés au service de la restauration scolaire par délibération du 10 décembre 2004,
- La régie de recettes pour l'encaissement des produits de l'accueil en garderie et l'accueil de loisirs sans hébergement par délibération du 06 décembre 2016.

Dans le cadre de la mise en place prochaine d'un paiement en ligne des recettes périscolaires, il est proposé au Conseil Municipal de constituer une seule et unique régie de recettes par la fusion de ces deux régies existantes.

ADOPTÉ

Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection : demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle le souhait du conseil municipal de mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur le territoire la commune. Ce projet consiste à équiper la commune de caméras aux entrées du village (rues de Saint-Paul, d'Aux Marais, de Troussures, de Sinancourt et de Saint-Léger) et optionnellement aux abords de la salle du Belloy, de la mairie et de l'église. L'installation de ce dispositif de vidéoprotection aurait principalement pour but de dissuader par la présence visible de caméras, de renforcer le sentiment de sécurité et de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De solliciter** une subvention de l'Etat au titre de la DETR et du Département de l'Oise pour le financement de cette opération.
- **D'adopter** le plan de financement suivant :

Coût HT de l'opération	48 799,00 €
⇒ Subvention de l'Etat -DETR (taux 40 %)	19 520,00 €
⇒ Subvention du Département (taux 31%)	15 728,00 €
⇒ Commune	<u>13 551,00 €</u>
Total HT	48 799,00 €

ADOPTÉ

Acquisition de mobilier pour la nouvelle bibliothèque municipale : demande d'une subvention de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au titre du FDC.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale transférée dans l'ancienne classe jouxtant la mairie, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au titre du Fonds de Développement Communautaire pour le financement de l'acquisition de mobilier composé de meubles étagères dont le coût est estimé à 6000,00 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De solliciter** une subvention de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au titre du Fonds du Développement Communautaire pour le financement du projet d'équipement en mobilier de la nouvelle bibliothèque municipale.
- **D'adopter** le plan de financement suivant :

Coût du projet HT :	6000,00 €
⇒ Subvention CAB (FDC 25,00 %)	1500,00 €
⇒ Commune	4500,00 €

ADOPTÉ

Création d'une aire de jeux pour enfants : demande de subvention du Conseil Départemental de l'Oise

A ce jour, la commune de Rainvillers ne possède pas d'aire de jeux pour les enfants. Afin de répondre à une attente et une demande plébiscitées par les plus jeunes Rainvillois, un projet d'aménagement d'une aire de jeu est présenté au Conseil Municipal. Cet espace de jeux réservé aux enfants de 2 à 10 ans comprend 1 structure multi-activités IXO, 1 portique et 2 jeux sur ressorts. Le lieu d'implantation de cette aire de jeux reste à déterminer.

Le coût de l'opération (installation et fourniture des jeux, panneau d'information, mise en place du revêtement de sol...) est estimé à 24 950 € HT soit 29 940 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De solliciter** une subvention du Conseil Départemental de l'Oise pour le financement de l'opération dont le coût HT est estimé à 24 950 €.
- **D'adopter** le plan de financement suivant :

Fourniture des jeux	12 496,00 €
Installation des jeux	12 454,00 €
Coût de total l'opération HT	24 950,00 €

⇒ Subvention Département (Taux 50 %)	12 475,00 €
⇒ Commune	12 475,00 €

ADOPTÉ

Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Energie de l'Oise

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise. Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Energie de l'Oise « SE 60 ».

ADOPTÉ

Demande d'intervention de l'EPFLO et délégation de l'exercice du droit de préemption urbain en vue de l'acquisition d'une propriété située 16, rue de l'Eglise pour la réalisation d'une opération comportant une maison médicale et/ou une résidence à destination des séniors.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La commune de Rainvillers a identifié une propriété inoccupée formant une « dent creuse » située 16, rue de l'Eglise cadastrée section AD n° 63, 65, 265 d'une superficie globale de 4043 m² ainsi que la parcelle cadastrée section AD n° 214 pouvant permettre la réalisation d'une opération comportant une maison médicale et/ou une résidence à destination des séniors.

Cette propriété classée en zone UBa au plan local d'urbanisme est idéalement située au centre du village, à proximité directe des équipements publics.

Une déclaration d'intention d'aliéner les parcelles cadastrées section AD numéros 63, 65 et 265 au prix de 70 000 € a été réceptionnée en mairie le 18 mars 2021. Il convient donc de saisir l'opportunité de maîtriser cette propriété par l'exercice du droit de préemption. En outre, la parcelle cadastrée section AD 214 devra également être acquise dans la mesure où cette dernière est frappée d'alignement.

La maîtrise de cette emprise foncière sera destinée à la réalisation d'une opération comportant une maison médicale et/ou une résidence à destination des séniors.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire souligne qu'il est nécessaire de solliciter l'intervention de l'EPFLO (Établissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne) en vue de l'acquisition de la propriété et de lui déléguer l'exercice du droit de préemption urbain.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De solliciter** l'intervention de l'EPFLO en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées section AD numéro 63, 65, 265 d'une superficie globale de 4 043 m² ainsi que la parcelle cadastrée section AD n° 214 situées 16, rue de l'Eglise.
- **De déléguer** à l'EPFLO l'exercice du droit de préemption urbain au prix de 70 000 € hors frais sous réserve de l'avis des services de France Domaine, en vue de cette acquisition.
- **De dire** que l'exercice de ce droit de préemption doit permettre la réalisation d'un programme comportant une maison médicale et/ou une résidence à destination des séniors.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération et, notamment la convention de portage foncier afférente dont les conditions principales seront :
 - Un portage d'une durée de 5 ans.
 - Une programmation prévoyant la réalisation d'une opération une maison médicale et/ou une résidence à destination des séniors.
 - Une enveloppe d'acquisition foncière de 70 000 euros hors frais.
 - Un engagement par la commune, ou tout opérateur qui se substituera à elle, au rachat des biens acquis par l'EPFLO au terme du délai de portage, au prix de revient (Prix d'acquisition + frais + coût des travaux de démolition), assorti des frais d'ingénierie et d'actualisation de l'EPFLO.

ADOPTÉ

Acquisition de parcelles de bois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 09 septembre 2019, Maître CHISS, Notaire à Auneuil, a informé la commune de la vente, dans le cadre de la succession GOURDON, de parcelles de bois jouxtant la forêt communale du Belloy, à savoir :

Sur la commune de Rainvillers

- section AH n° 2 pour 03ha37a85ca

Sur la commune de Saint-Léger-en-Bray

- section AA n° 1 pour 07ha31a99ca

- section AA n° 4 pour 00ha23a03ca

- section AA n° 5 pour 00ha25a65ca, soit au total 11ha18a52ca.

La vente de ces parcelles est proposée sur la base de 7000 €/ha soit 78 296,40 €, net vendeur.

L'acquisition de ces parcelles de bois mettrait fin à la reconquête du massif du Belloy entrepris par la commune de Rainvillers, il y a quelques années.

Ce nouvel espace boisé serait également ouvert au public contribuant au développement touristique du secteur tout en prolongeant les sentiers de randonnées déjà existants sur le massif du Belloy et devenus accessibles depuis la nouvelle voie verte (Beauvais/Auneuil) qui traverse le village et inaugurée en 2020.

Les parcelles de bois à acquérir relèveraient alors du régime forestier et seraient donc ajoutées au programme d'aménagement forestier 2020-2039 établi par l'Office National des Forêts et orienté vers une gestion forestière dite « nature » pour une biodiversité accrue avec préservation de la faune et de la flore (coupe de bois modérée, régénération naturelle...).

C'est pour toutes ces raisons qui favorisent le rayonnement touristique du département de l'Oise que Monsieur le Maire propose de solliciter, à titre exceptionnel, une subvention au taux de 50 % du Conseil Départemental. En effet, et pour le financement de cette acquisition, il précise que le Département peut intervenir financièrement au titre des Espaces Naturels Sensibles d'intérêt local.

Considérant l'intérêt pour la commune de Rainvillers de se porter acquéreur de ces parcelles de bois pour les raisons évoquées ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'accepter** l'acquisition de ces parcelles de bois, soit au total 11ha18a52ca pour le prix de 7000 €/ha soit 78 296,40 €, net vendeur.
- **De solliciter** l'aide du Département de l'Oise pour le financement de cette acquisition au taux maximum et **d'adopter** le plan de financement suivant :

Coût de l'acquisition :	78 296,40 €
Frais de notaire (estimation 7 %) :	<u>5 500,00 €</u>
Total :	83 796,40 €

Département de l'Oise (taux 50 %) :	41 898,20 €
Commune :	41 898,20 €

- **De solliciter** un règlement du montant total de l'acquisition éventuellement sur 2 ans avec l'accord du vendeur.
- **De s'engager** dans une gestion durable et pérenne du site qui sera ouvert au public dès le transfert de propriété effectif.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

ADOPTÉ

Divers

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une classe élémentaire pour la rentrée scolaire de septembre 2021.
- Le Conseil Municipal est informé qu'un accord de principe a été donné au Syndicat d'Energie de l'Oise pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la mairie. Le coût de cet équipement est estimé entre 10 000 et 12 000 € HT et financé à hauteur de 25 % par le SE 60 et de 55 % par l'Etat, soit un résiduel de 20 % à la charge de la commune compris entre 2 000 et 2 500 € HT.

- En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie du covid-19 et par mesures de précaution, la cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 et la brocante sont annulées. Une décision sera prise ultérieurement pour le maintien ou non de l'organisation des festivités de la fête nationale du 14 juillet.
- Les membres du Conseil Municipal sont mobilisés pour la tenue des bureaux de vote des prochaines élections départementales et régionales qui se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin prochains.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 23 heures.

A RAINVILLERS, le 12 avril 2021



Le Maire,

Laurent LEFEVRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de RAINVILLERS

Numéro SIRET : 21600517300010

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BEAUVAIS MUNICIPALE

M.14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	616 366,23	G	664 153,19
	Section d'investissement	B	135 060,19	H	53 930,20
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	25 556,48
	Report en section d'investissement (001)	D		J	39 965,79
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	751 426,42	=G+H+I+J	783 605,66

RESTES A REALISERA REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	197 359,00	L	266 534,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	197 359,00	= K+L	266 534,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	616 366,23	= G+I+K	689 709,67
	Section d'investissement	=B+D+F	332 419,19	= H+J+L	360 429,99
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	948 785,42	= G+H+I+J+K+L	1 050 139,66

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	277 291,27	190 140,50			87 150,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	297 950,00	287 424,13			10 525,87
014	Atténuations de produits	24 200,00	23 488,00			712,00
65	Autres charges de gestion courante	50 566,00	40 279,81			10 286,19
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	650 007,27	541 332,44			108 674,83
66	Charges financières	31 000,00	30 055,28			944,72
67	Charges exceptionnelles	1 441,00	584,51			856,49
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	682 448,27	571 972,23			110 476,04
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	15 836,21				
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	44 394,00	44 394,00			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	60 230,21	44 394,00			15 836,21
	TOTAL	742 678,48	616 366,23			126 312,25
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges		959,76			-959,76
70	Produits des services, du domaine et ventes...	83 520,00	46 215,84			37 304,16
73	Impôts et taxes	508 000,00	494 084,00			13 916,00
74	Dotations et participations	77 602,00	113 104,98			-35 502,98
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00	7 463,78			20 536,22
	Total des recettes de gestion courante	697 122,00	661 828,36			35 293,64
76	Produits financiers		4,63			-4,63
77	Produits exceptionnels	20 000,00	2 320,20			17 679,80
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	717 122,00	664 153,19			52 968,81
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	717 122,00	664 153,19			52 968,81
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	25 556,48				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
	Op. equ : 144 - RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE	7 359,00		7 359,00	
	Op. equ : 194 - MISE EN ACCESSIBILITE MAIRIE ET EG	2 401,00	2 400,00		1,00
	Op. equ : 197 - CONSTRUCTION D'UNE HALLE ET D'UN LA	498 236,00		190 000,00	308 236,00
	Op. equ : 198 - REFECTION DU CALVAIRE RUE DE L'EGL	5 040,00	5 040,00		
	Op. equ : 199 - AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE	5 142,00	4 461,70		680,30
	Op. equ : 201 - ACQUISITION D'UN SEMOIR A SEL	1 410,00	1 410,00		
	Op. equ : 202 - ACQUISITION D'UN TABLEAU BLANC INT	2 352,00	2 352,00		
Total des dépenses d'équipement		521 940,00	15 663,70	197 359,00	308 917,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 650,00	2 044,50		20 605,50
10226	Taxe d'aménagement	22 650,00	2 044,50		20 605,50
16	Emprunts et dettes assimilées	118 000,00	117 351,99		648,01
1641	Emprunts en euros	118 000,00	117 351,99		648,01
Total des dépenses financières		140 650,00	119 396,49		21 253,51
TOTAL DEPENSES REELLES		662 590,00	135 060,19	197 359,00	330 170,81
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		662 590,00	135 060,19	197 359,00	330 170,81
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	313 433,00	1 637,80	101 534,00	210 261,20
1321	Etat et établissements nationaux	8 988,00		8 988,00	
1322	Régions	65 630,00		25 000,00	40 630,00
1323	Départements	146 539,00		44 810,00	101 729,00
13251	GFP de rattachement		1 049,80		-1 049,80
1327	Budget communautaire et fonds structurels	91 688,00		22 736,00	68 952,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	588,00	588,00		
Total des recettes d'équipement		313 433,00	1 637,80	101 534,00	210 261,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 461,00	7 898,40		20 562,60
10222	FCTVA	3 461,00	3 461,62		-0,62
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	4 436,78		20 563,22
024	Produits des cessions d'immobilisations	220 500,00		165 000,00	
Total des recettes financières		248 961,00	7 898,40	165 000,00	76 062,60
TOTAL RECETTES REELLES		562 394,00	9 536,20	266 534,00	286 323,80
021	Virement de la section de fonctionnement	15 836,21			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 394,00	44 394,00		
28041512	Bâtiments et installations	39 441,00	39 441,00		
28041582	Bâtiments et installations	3 368,00	3 368,00		
281531	Réseaux d'adduction d'eau	266,00	266,00		
281532	Réseaux d'assainissement	1 319,00	1 319,00		
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		60 230,21	44 394,00		15 836,21
TOTAL RECETTES D'ORDRE		60 230,21	44 394,00		15 836,21
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		622 624,21	53 930,20	266 534,00	302 160,01
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		39 965,79			

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de RAINVILLERS

Numéro SIRET : 21600517300010

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BEAUVAIS MUNICIPALE

M.14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	810 017,44	736 674,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		73 343,44
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		810 017,44	810 017,44

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	209 688,00	181 677,20
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	197 359,00	266 534,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	41 164,20	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		448 211,20	448 211,20
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 258 228,64	1 258 228,64

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	277 291,27		304 773,44	304 773,44	304 773,44
012	Charges de personnel et frais assimilés	297 950,00		302 513,00	302 513,00	302 513,00
014	Atténuations de produits	24 200,00		23 800,00	23 800,00	23 800,00
65	Autres charges de gestion courante	50 566,00		50 037,00	50 037,00	50 037,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	650 007,27		681 123,44	681 123,44	681 123,44
66	Charges financières	31 000,00		81 100,00	81 100,00	81 100,00
67	Charges exceptionnelles	1 441,00		3 400,00	3 400,00	3 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	682 448,27		765 623,44	765 623,44	765 623,44
023	Virement à la section d'investissement	15 836,21				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	44 394,00		44 394,00	44 394,00	44 394,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	60 230,21		44 394,00	44 394,00	44 394,00
	TOTAL	742 678,48		810 017,44	810 017,44	810 017,44

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	810 017,44
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges			1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	83 520,00		84 120,00	84 120,00	84 120,00
73	Impôts et taxes	508 000,00		497 000,00	497 000,00	497 000,00
74	Dotations et participations	77 602,00		129 554,00	129 554,00	129 554,00
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des recettes de gestion courante	697 122,00		726 674,00	726 674,00	726 674,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	20 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	717 122,00		736 674,00	736 674,00	736 674,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	717 122,00		736 674,00	736 674,00	736 674,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	73 343,44
---	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	810 017,44
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44 394,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
	Op. equ : 144 - RECONSTRUCTION DU GROUPE	7 359,00	24 000,00	24 000,00
	Op. equ : 194 - MISE EN ACCESSIBILITE MAIRIE ET EG	2 401,00		
	Op. equ : 197 - CONTRUCTION D'UNE HALLE ET D'UN LA	498 236,00		
	Op. equ : 198 - REFECTION DU CALVAIRE RUE DE L'EGL	5 040,00		
	Op. equ : 199 - AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE	5 142,00	7 200,00	7 200,00
	Op. equ : 201 - ACQUISITION D'UN SEMOIR A SEL	1 410,00		
	Op. equ : 202 - ACQUISITION D'UN TABLEAU BLANC INT	2 352,00		
	Op. equ : 203 - ACQUISITION PARCELLE MOUCHOT PAUL		2 500,00	2 500,00
	Op. equ : 204 - ACQUISITION LOGICIEL GESTION PERIS		3 400,00	3 400,00
	Op. equ : 205 - CREATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR E		30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses d'équipement	521 940,00	67 100,00	67 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 650,00	20 588,00	20 588,00
10226	Taxe d'aménagement	22 650,00	20 588,00	20 588,00
16	Emprunts et dettes assimilées	118 000,00	122 000,00	122 000,00
1641	Emprunts en euros	118 000,00	122 000,00	122 000,00
	Total des dépenses financières	140 650,00	142 588,00	142 588,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	662 590,00	209 688,00	209 688,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	662 590,00	209 688,00	209 688,00

+

RESTES A REALISER N-1	197 359,00
------------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	41 164,20
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	448 211,20
---	------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement	313 433,00		
1321	Etat et établissements nationaux	8 988,00		
1322	Régions	65 630,00		
1323	Départements	146 539,00		
1327	Budget communautaire et fonds structurels	91 688,00		
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	588,00		
16	Emprunts et dettes assimilées		53 027,00	53 027,00
1641	Emprunts en euros		53 027,00	53 027,00
Total des recettes d'équipement		313 433,00	53 027,00	53 027,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 461,00	29 256,20	29 256,20
10222	FCTVA	3 461,00	8 380,00	8 380,00
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	20 876,20	20 876,20
024	Produits des cessions d'immobilisations	220 500,00	55 000,00	55 000,00
Total des recettes financières		248 961,00	84 256,20	84 256,20
TOTAL DES RECETTES REELLES		562 394,00	137 283,20	137 283,20
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	15 836,21		
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	44 394,00	44 394,00	44 394,00
28041512	<i>Bâtiments et installations</i>	39 441,00	39 441,00	39 441,00
28041582	<i>Bâtiments et installations</i>	3 368,00	3 368,00	3 368,00
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	266,00	266,00	266,00
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	1 319,00	1 319,00	1 319,00
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		60 230,21	44 394,00	44 394,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		60 230,21	44 394,00	44 394,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		622 624,21	181 677,20	181 677,20

+

RESTES A REALISER N-1	266 534,00
------------------------------	------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	448 211,20
---	------------